

Communauté de Communes du Haut-Lignon

13, rue des Ecoles **BP 13 43190 TENCE** Tél. 04 71 59 87 63 Fax 04 71 56 33 45 cc.hautlignon@wanadoo.fr www.cc-hautlignon.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019 à 20 HEURES A LA MAIRIE DU CHAMBON/LIGNON

Le 3 octobre 2019, le Conseil Communautaire convoqué le 25 septembre 2019, s'est réuni à la mairie de Tence sous la présidence de Julien MELIN, Président.

Présents:, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Jacqueline DECULTIS, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Guillaume GOUNON, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLON, Bernard RECHATIN, Fabienne RECHATIN, Brigitte RENAUD, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Nicole VERILHAC, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absents représentés:, Philippe ABRIAL (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Joël FERRIER (avait donné pouvoir à Alain DEBARD), Marie GAILLARD (avait sonné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD), Didier MANEVAL (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Marylène NOUGUIER (avait donné pouvoir à Marianne MERMET-BOUVIER), Joëlle ROUSSON (avait donné pouvoir à Guillaume GOUNON).

Elu secrétaire de séance : Guillaume GOUNON.

Nombre de conseillers :

En exercice: 26

Présents ou représentés : 26

Votants: 26

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 juillet 2019 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 3 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances, Développement Economique :

2.1) Délibération pour vente d'une parcelle de terrain à la SCI AMJ sur la ZA du Fieu 2 :

Suite aux travaux de la ZA du fieu 2, Julien MELIN présente le découpage des parcelles pour vendre à la SCI AMJ, dont les gérants sont Messieurs BONNEFOY un terrain d'une superficie de 9.798 m² pour un montant de 63.001,00 € H.T. qui se répartit de la façon suivante :

- surface utile : $9.000 \text{ m}^2 \text{ x } 7,00 \in \text{H.T.} = 63.000,00 \in \text{H.T.}$
- talus: $798 \text{ m}^2 = 1.00 \in \text{H.T.}$

Cette vente permettra l'installation de l'entreprise BONNEFOY.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour vendre ce terrain à la SCI AMJ.

2.2) Délibération pour vente d'une parcelle de terrain à la SCI Domaine du Fieu sur la ZA du Fieu

Suite aux travaux de la ZA du fieu 2, Julien MELIN présente le découpage des parcelles pour vendre à la SCI Domaine du Fieu, dont le gérant est Monsieur Maurice CHASTAGNIER d'un terrain d'une superficie de 8.670 m², sur lequel est implanté l'ancien atelier de menuiserie de Mr MOUNIER, pour un montant de 52.851,00 € H.T. qui se répartit de la façon suivante :

- surface utile : 7.550 m² x 7,00 € H.T. = 52.850,00 € H.T.
- talus: $1.120 \text{ m}^2 = 1.00 \in \text{H.T.}$

Cette vente permettra l'installation d'une extension de l'entreprise CINTRAFIL.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour vendre ce terrain à la SCI Domaine du Fieu. Le Mazet Saint-Yoy Saint-Jeures Tence

Le Chambon-sur-Lien

Le Mas de Tence

Haut

2.3) Délibération pour achat de terrain au Fieu sur la commune de Tence :

Julien MELIN informe les élus communautaires d'un contact avec Madame VARNIER qui souhaite céder ces terrains (actuellement en zone naturelle et agricole) au fieu sur la commune de Tence à proximité de l'entreprise RG 43. Il précise que l'entreprise RG 43 souhaite disposer de terrains supplémentaires pour accroître son activité et de ce fait créer des emplois. Des discussions ont été entreprises avec Madame VARNIER pour connaître ses prétentions de vente et pour faire des propositions de prix d'achat. Après plusieurs échanges, il est proposé d'acheter les parcelles suivantes :

- AZ 91 pour 11.374 m²
- AZ 92 pour 11.703 m²
- AZ 93 pour 3.600 m²
- AZ 94 pour 3.700 m²
- AZ 277 pour 12.176 m²
- AZ 98 pour 12.540 m²
- AZ 99 pour 9.040 m²
- AZ 103 pour 5,280 m²
- AZ 282 pour 1,777 m²
- AZ 131 pour 4.130 m²

Soit un total de: 75.320 m²

Le prix proposé est de 2,18 €, soit un total de : 164.197,60 € (à rajouter les frais de notaire).

David SALQUE-PRADIER demande si l'entreprise RG 43 s'est engagée par courrier.

Julien MELIN précise qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables de RG 43 et Brigitte RENAUD et qu'ils doivent transmettre un courrier très rapidement mais qu'ils ont demandé de pouvoir agrandir le site actuel.

David SALQUE-PRADIER rappelle qu'il existe des terrains disponibles sur les zones du Chambon/Lignon (Les Barandons), du Mazet Saint-Voy et de Saint-Jeures et qu'une partie des terrains que la CCHL souhaite acquérir est en zone humide, donc inutilisable.

Brigitte RENAUD affirme que les responsables de RG 43 souhaitent créer une trentaine d'emplois si cet agrandissement est réalisé.

Après discussions les élus délibèrent à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions) pour l'achat des terrains (75.320 m²) à Mme VARNIER au prix de 2,18 € le m².

2.4) Délibération pour contracter un emprunt de 180.000 €:

Afin de réaliser l'achat des terrains et suite aux différentes propositions, il est proposé de contracter un emprunt de 180.000 € auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Les élus échangent sur la durée de l'emprunt et après discussions les élus délibèrent à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions) pour réaliser l'emprunt sur une durée de 20 ans auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire au taux de 0,79 %.

2.5) Délibération pour travaux d'éclairage public sur la ZA de la Mion au Mazet Saint-Voy:

Pour bénéficier d'une subvention de 6.000 € au titre du Leader, la commune du Mazet Saint-Voy a réuni dans un même dossier les travaux effectués pour la salle multi activités du Calibert et ce qui concerne l'éclairage public de la ZA de la Mion dont la gestion est intercommunale. La répartition des travaux est la suivante :

- Le Calibert : 58,05 %
- - ZA de la Mion : 41.95 %

La facture établie par le Syndicat Départemental d'Electrification s'élève à 14.993,87 € moins la subvention Leader de 6.000 € reste 8.993,87 €, pour les 2 projets, soit pour la CCHL 3.773 € à financer.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour le paiement de 3.773 € à la commune du Mazet Saint-Voy.

3. Personnel:

3.1) Délibération pour mise à disposition de Fabienne MALAVAL-DUPRE à la Commune de Tence :

Pierre GARNIER présente la convention de mise à disposition qui sera signée entre la CCHL et la mairie de Tence pour la mise à disposition de Fabienne MALAVAL-DUPRE à la commune de Tence, comme Directrice du RISOM, du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.

Cette mise à disposition interviendra à hauteur de 70 % de son temps de travail.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec la commune de Tence.

3.2) Délibération de principe pour autoriser le personnel intercommunal à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires :

Pierre GARNIER présente la demande des services de la trésorerie qui souhaitent une délibération pour autoriser le personnel intercommunal à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires. En effet, les personnes qui sont employées moins de 35 h/semaine peuvent effectuer des heures complémentaires jusqu'à concurrence d'un temps complet de 35h/semaine. Les personnes à temps complet peuvent effectuer des heures supplémentaires sur demande si nécessaire. Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour autorise le personnel intercommunal à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

3.3) Délibération pour adhésion au service retraites du CDG 43 :

Pierre GARNIER informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL. Par délibération du 18 décembre 2018, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites. Il précise qu'en adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet:	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10€
Affiliation	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Validation de services de non titulaire	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)	50 €
Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent	50 €
Entretien retraite et simulation de pension	50 €
Dossier de pré-liquidation avec engagement	50 €
Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites	40 €
Correction des Comptes Individuels Retraites	40 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour autorise Monsieur le Président à adhérer au service retraites du CDG 43.

4. Divers:

Philippe DIGONNET informe que le forum des sports qui a eu lieu au Centre Socio Culturel et Sportif « Les Bretchs » au Chambon/Lignon le samedi 7 septembre 2019, s'est très bien passé et que 42 associations étaient présentes.

Jean-Paul CHALAND remercie tous les bûcherons et tous les bénévoles pour la réalisation de la foire forestière qui a eu lieu dimanche 22 septembre 2019 dans la forêt de Meynier, à Maria sur la commune de Tence. Cette édition a été une grande réussite. A l'avenir il faudra plus de personnes pour assurer la sécurité.

Alain DEBARD précise que le festival de musiques a été de grande qualité cette année avec un public au rendez-vous. Il précise également que la saison touristique a été bonne, avec une fréquentation en hausse et un passage dans les bureaux de l'Office de Tourisme en progression (+14% à Tence et +5% au Chambon/Lignon).

Eymeric BARTHELAT informe les élus élu communautaires que la fréquentation du centre de loisirs a été en hausse cet été. Il précise également que le camp à Lavalette a été très intéressant et s'est très bien déroulé.

Jean-Michel EYRAUD informe les élus communautaires que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon va voter la taxe incitative pour une application en 2020.